



## CHARTRE DU PATINEUR(SE)

Le patinage de vitesse est un sport individuel mais aussi collectif.

Les patineurs(ses) en sont la composante majeure au travers de l'équipe qu'ils constituent et qui leurs permettent de progresser collectivement. Les qualités de base exigées des patineurs(ses) pour une bonne cohésion de groupe, une vie sociale et sportive saine de l'équipe sont : l'assiduité, la ponctualité et la discipline.

**Sur cette base, moi, patineur(se) adhérent(e) à l'ASMV, je m'engage à respecter la charte de comportement qui suit :**

- Je m'engage à pratiquer mon sport avec intégrité.
- Je m'engage à apprendre, comprendre et respecter les règles de mon sport.
- Je m'engage à garder mon sang-froid en toutes circonstances.
- Je m'engage à n'utiliser ni violence physique ou verbale, ni intimidation envers mes coéquipiers ou mes adversaires.
- Je m'engage à respecter mes dirigeants, mes coéquipiers et mes adversaires.
- Je m'engage à respecter les décisions des officiels sans émettre de commentaires ni faire preuve d'hostilité.
- Je m'engage à donner le meilleur de moi-même aux entraînements et aux compétitions.
- Je m'engage à respecter le niveau de tous mes coéquipiers.
- Je m'engage à respecter le matériel et les infrastructures mis à ma disposition dans mon club ou en déplacement.

Moi, patineur(se), je suis conscient(e) de faire partie d'une équipe et de représenter mon club. En conséquence, je dois avoir à tout instant, sur la glace ou en dehors, un comportement exemplaire.

Enfin, par delà le comportement et la tenue attendus de tout sportif, je me dois de générer et de diffuser la bonne humeur, l'enthousiasme et le plaisir de patiner au sein du club.